

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0593^e** séance intensive
tenue le **4 décembre 2017** à **9 h 30**
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, M. Michel Carrier, Mme Francine Ducharme, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Réjean Hébert, Mme Lyne Lalonde, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier ; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu ; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de médecine dentaire : Mme Renée Delaquis ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Francis Beaudry, Mme Chantal Bémeur, Mme Isabelle Brault, M. Adrian Burke, M. Philippe Comtois, M. André Desrochers, Mme Diana Dimitrova, Mme Josée Dubois, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, M. Robert Kasisi, Mme Suzanne Laberge, Mme Guylaine Le Dorze, M. Jonathan Ledoux, M. Paul Lespérance, M. Jun Li, M. Jean-François Masson, M. Laurence McFalls, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Serge Montplaisir, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, Mme Tiiu Poldma, Mme Sophie René De Cotret, M. Philippe R. Richard, M. Samir Saul, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, Mme Lyse Turgeon, M. Stéphane Vachon, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Christina Zarowsky ; les représentants du personnel enseignant : M. Jean-Philippe Després, Mme Gisèle Fontaine, M. Frédéric Kantorowski, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean Poiré, Mme Gyslaine Samson Saulnier ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste ; les représentants des étudiants : Mme Jessica Bérard, M. Yan Bertrand, M. Simon Forest, Mme Fatine Kabbaj, M. Philippe LeBel, Mme Andrée-Anne Lefebvre, M. Nicolas St-Onge, M. Denis Sylvain ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Eric Romano ; les représentants des cadres et professionnels : Mme France Fillion, Mme Isabelle Shumanski ; les observateurs : M. François Barnabé-Légaré, Mme Kate Bazinet, M. Pierre Bissonnette, Mme Isabelle Bussière, M. Alain Charbonneau, Mme Chantal Gélinas, Mme Françoise Guay, M. Félix Lacerte-Gauthier, Mme Julie Lambert, Mme Sophie Langlois, Mme Anne Motte, M. Matthew Nowakowski, Mme Anne Quirion, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, Mme Michaël Séguin, Mme Andréanne St-Gelais, M. Pierre G. Verge, Mme Hélène Véronneau.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. François Bertrand, M. Michel Patry ; les représentants du corps professoral : M. Christian Baron, Mme Audrey Laplante, M. Francis Perron, Mme Nathalie Trépanier, Mme Marion Vacheret ; les représentantes du personnel enseignant : Mme Karine Fradet, Mme Guylaine Messier ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche ; un représentant du personnel : M. Sylvain Chicoine ; une représentante des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard ; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Michèle Glemaud, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Normandeau, Mme Chantal Pharand.

EXCUSÉS : le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Jean-Sébastien Boudrias, M. Pierre Bourgouin, M. Arnaud Duhoux, M. Jean-Sébastien Fallu, Mme Thora Martina Herrmann, M. Daniel Lamontagne, Mme Nicole Leduc, M. Bertrand Lussier, M. Rémy Sauvé, Mme Isabelle Thomas, Mme Elvire Vaucher ; les représentants du personnel enseignant : M. Paolo Spataro ; les observateurs : Mme Claire Benoit, Mme Isabelle Dufour, M. Daniel Lajeunesse.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Aucune

AVIS DE DÉCÈS

Faculté des arts et des sciences

Mme Louise Paradis, professeure au Département d'anthropologie de la Faculté des arts et des sciences, décédée dans la nuit du 23 au 24 novembre 2017.

Faculté de l'éducation permanente

Mme Nathalie Hamel, technicienne en coordination du travail de bureau à la Faculté de l'éducation permanente, décédée le 8 novembre 2017.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0593-1 **ORDRE DU JOUR**
2017-A0021-0593^e-350

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2017-A0021-0593^e-350.

M. Charest demande une correction au libellé du point 10 qui doit se lire « présentation des indicateurs institutionnels ». Il faudrait donc supprimer « suivi de la planification stratégique » ; ce sujet sera à l'ordre du jour de la séance de janvier 2018.

Aucune objection n'est présentée en regard de ce changement à l'ordre du jour.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0592^e séance tenue le 6 novembre 2017
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur

5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. États financiers 2016-2017

8. Orientations budgétaires 2018-2019

9. Mise à jour du plan directeur des espaces 2008

10. Présentation des indicateurs institutionnels

11. Suivi de la transformation institutionnelle : présentation des thématiques transversales

12. Bilan de la grande campagne de financement et perspectives

13. Rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée universitaire

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

7. Prochaine séance Le 22 janvier 2018, à 9 h 30

8. Clôture de la séance

Mme Turgeon demande s'il est de mise d'observer une minute de silence à l'Assemblée universitaire en mémoire des victimes de Polytechnique, rappelant que la commémoration de cet événement aura lieu le 6 décembre.

La présidente des délibérations signale que ce point aurait eu lieu avant l'ouverture de la séance.

Le recteur dit prendre bonne note de la suggestion. Il observe que de nombreux événements malheureux surviennent régulièrement dans le monde et qu'il est difficile de discriminer parmi tous ceux dont on fait mention. Cependant, Polytechnique fait partie de la communauté universitaire et l'événement s'est produit sur le campus, il en fera mention à la séance de décembre 2018.

AU-0593-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0592^e SÉANCE TENUE LE 6 NOVEMBRE 2017**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0592^e séance tenue le 6 novembre 2017, tel que présenté.

AU-0593-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
2017-A0021-0593^e-360, 360 amendé, 360.1

Le secrétaire général fait part des développements au sujet du projet de loi modifiant la Charte de l'Université : l'analyse par les juristes de l'État ayant été complétée, le projet de loi a été formellement déposé devant l'Assemblée nationale, et la commission parlementaire sur le projet de loi se tient ce mercredi.

M. Piché indique qu'il a déposé sous ce point de l'ordre du jour une résolution au sujet de la Charte. En tant que représentant des professeurs de l'Assemblée universitaire au Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle (CEPTI) et ayant proposé plusieurs amendements au projet de renouvellement de la Charte lors des débats de l'Assemblée universitaire, il dit avoir été troublé par les demi-vérités et les distorsions qui ont été véhiculées à ce sujet dans les débats qui ont eu lieu dans les médias sociaux et dans les écrits de plusieurs entités internes et externes à l'Université. Dans ce contexte, il croit important que l'Assemblée universitaire réaffirme les décisions qu'elle a prises après de longs débats. Elle doit aussi dénoncer la falsification du débat par des organisations externes et souligner que la nouvelle Charte est le fruit d'un processus démocratique où tous ont eu l'opportunité de participer. À sa demande, le secrétaire général donne lecture de la proposition qu'il a transmise ce matin à tous les membres de l'Assemblée universitaire :

« L'Assemblée universitaire réaffirme son appui au projet de réforme de la Charte de l'Université de Montréal

L'Assemblée universitaire (AU) est la plus haute instance représentative de l'Université de Montréal et un pilier de son fonctionnement. Ses 119 membres représentent l'ensemble de la communauté universitaire (professeurs, chargés de cours, étudiants, employés, direction). Pour l'Université de Montréal, elle constitue l'équivalent de l'Assemblée nationale.

Assemblée unique en son genre dans les universités canadiennes, l'AU « énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'université et à son développement » (article 20 de la Charte).

La Charte est le document fondateur qui oriente l'université et l'AU est l'instance légitime pour décider des amendements à y faire. Les travaux de l'AU sur la réforme de la Charte se sont étendus de janvier à mai 2017.

Le Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle (CEPTI), formé de 11 membres élus par l'AU et représentatif de tous les groupes qui y siègent, a tenu 11 réunions pour analyser les amendements proposés et faire des recommandations à l'AU pour l'aider dans ses travaux et ses décisions.

Après de longues délibérations, l'AU a dûment voté le projet de nouvelle Charte soumis à l'Assemblée nationale. Toutes les modifications qui y sont proposées ont été débattues, amendées et approuvées à l'AU par des votes à forte majorité, voire unanimes.

ATTENDU que l'Assemblée universitaire est la plus haute instance représentative à l'Université de Montréal,

ATTENDU que l'Assemblée universitaire « énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'université et à son développement » (article 20 de la Charte),

ATTENDU que l'Assemblée universitaire est une instance légitime pour décider des amendements à faire la Charte,

ATTENDU les faussetés qui sont diffusées au sujet du projet de réforme de la Charte,

L'Assemblée universitaire de l'Université de Montréal :

1. Réaffirme avec force :

- ses décisions concernant la réforme de la Charte,
- son appui au projet de réforme de la Charte de l'Université de Montréal tel qu'elle l'a voté,

- l'intégralité de ses pouvoirs, droits, prérogatives et compétences,
2. Demande au secrétariat général de transmettre le présent texte aux députés de l'Assemblée nationale concernés par la Charte ».

La proposition est appuyée par Mmes Josée Dubois et Sophie René De Cotret, membres élues de l'AU et membres du CEPTI.

M. Molotchnikoff demande si cette proposition est recevable à ce moment-ci, considérant que l'ordre du jour a été adopté et que la résolution déposée contient des éléments qui méritent un débat.

La présidente des délibérations indique qu'il n'y a rien dans les règles de procédure qui précise ce qui peut être fait ou non au point affaires décollant. Elle rappelle qu'il y a deux séances elle a accepté, en affaires décollant, une résolution de M. McFalls demandant que l'on consulte des juristes sur un point de la Charte. Comme présidente des délibérations de l'Assemblée, elle veut permettre à l'Assemblée de faire ce qu'elle souhaite, et elle ne voit pas à quel autre point de l'ordre du jour cette proposition pourrait être présentée. Cependant, elle considère que les seules propositions qui peuvent être admises en affaires décollant sont des propositions neutres, comme demander que l'Université consulte des juristes, réaffirmer les pouvoirs de l'Assemblée universitaire. En ce sens, elle estime qu'un point de la résolution n'est pas recevable, celui qui dit : « Attendu les faussetés qui sont diffusées au sujet du projet de réforme de la Charte », parce qu'il s'agit d'un point de débat sur ce qui est vrai ou faux. En conséquence, elle demande au proposeur le retrait de ce point ; si ce retrait est accepté par le proposeur et ses appuieurs, la résolution consisterait à réitérer les pouvoirs de l'Assemblée, proposition qu'elle considère recevable.

M. Piché et les appuieurs acceptent de retirer ce point.

M. McFalls présente un point d'ordre. Il souligne que lors de la dernière séance, lorsqu'il a présenté une résolution en affaires décollant, il y avait un point à l'ordre du jour de la séance précédente sur ce sujet, qui figurait au procès-verbal, alors que dans ce cas-ci, il n'y a rien à l'ordre du jour de la dernière séance en lien avec la Charte. Donc d'accepter une proposition sur ce sujet reviendrait à outrepasser le règlement de l'Assemblée qui stipule que les sujets à débat doivent être inscrits à l'ordre du jour et non pas faufileés dans les affaires décollant.

La présidente des délibérations dit comprendre le point de vue. Cependant, elle rappelle qu'au cours des dernières séances, le secrétaire général a fait état des derniers développements concernant la Charte au point affaires décollant.

M. Schiettekatte objecte que la Charte n'était pas un point inscrit à l'ordre du jour de la dernière séance.

La présidente des délibérations explique qu'elle s'est donné comme principe, dans le doute, de permettre le plus possible, donc de ne pas empêcher un membre de présenter une proposition. Le retrait du point sujet à débat ayant été accepté, la proposition, qui demande que l'Assemblée réaffirme ses prérogatives, est, quant à elle, acceptable. La présidente indique qu'il est possible de contester sa position.

M. Schiettekatte répond qu'il conteste la décision de la présidente des délibérations. La proposition est appuyée.

La présidente des délibérations se retire alors de la discussion. Le recteur prend le relais et explique que le vote porte sur la remise en question de la décision de la présidente des délibérations de recevoir la proposition de M. Piché.

M. Schiettekatte demande que l'on ajoute « comme affaires décollant du procès-verbal précédent », c'est le sens de son objection.

Le recteur fait remarquer que l'on est dans la rubrique affaires découlant.

Le vote secret ayant été demandé, l'Assemblée procède au vote secret et rejette la proposition d'appel de la décision de la présidente par 14 votes pour, 55 contre, aucune abstention. L'Assemblée revient alors à la proposition de M. Piché, excluant le point retiré précédemment.

M. Schiettekatte propose un amendement qui vise à ajouter, en quatrième point, « admet la dissidence dans les débats démocratiques ».

La présidente des délibérations juge cette proposition irrecevable, la proposition sous considération vise à réitérer le rôle de l'Assemblée.

M. Schiettekatte estime qu'il s'agit d'un principe que l'Assemblée peut affirmer.

Considérant qu'elle a refusé que l'on conserve l'attendu sur les faussetés, la présidente des délibérations estime que l'on doit s'abstenir de mentionner tout débat qui a cours dans les médias en ce moment.

M. Schiettekatte estime que sa proposition est valide selon le code de procédure ; et il veut qu'elle soit considérée. La proposition est appuyée.

La présidente des délibérations considère qu'il sera plus rapide de traiter de cette proposition d'amendement plutôt que de débattre de questions de procédures. Elle préfère donc permettre cette proposition et laisser l'Assemblée se prononcer.

L'amendement sous considération est l'ajout d'un quatrième point qui se lit : « admet la possibilité de dissidence dans ses débats démocratiques ».

M. Piché observe que si l'Assemblée n'acceptait pas la dissidence, elle ne voterait sur rien ; donc cela va de soi qu'elle admet le débat. À son avis, l'amendement n'est pas recevable.

M. Saul estime que cet amendement est superfétatoire, donc superflu, parce qu'il va de soi que les membres de l'Assemblée débattent amplement et ont le droit de voter selon leur conscience. Cette résolution n'ajoute rien au débat et est donc inutile.

Mme Zarowsky dit être d'accord avec M. Schiettekatte quant à la pertinence de souligner qu'il n'y a pas unanimité sur le sujet, qu'il y a des dissidences et que l'on a toute liberté de s'exprimer dans d'autres forums. En ce sens, elle est en faveur de la proposition d'amendement, ou sinon de retirer « avec force ».

La présidente des délibérations avise que la discussion porte sur l'amendement de M. Schiettekatte, la demande pour retirer « avec force » serait une autre proposition.

M. McFalls dit être en faveur de l'amendement de M. Schiettekatte, dans le sens que ce n'est pas plus superflu que tout le reste de la proposition.

M. Lalande partage l'avis de M. Piché : la proposition est un sophisme parce que l'Assemblée universitaire a toujours fait place au débat. Il est donc fallacieux d'inclure ce point dans la résolution.

M. Kantorowsky signale qu'il y a une différence entre divergence et dissidence : dans la dissidence, il y a le fait de ne plus reconnaître une autorité, une politique, une institution, etc.

M. Ghanty demande comment, techniquement, la dissidence est enregistrée, puisque le vote contre une proposition n'inscrit pas les personnes comme dissidentes. Est-ce que les gens qui désirent exprimer leur dissidence doivent s'inscrire comme étant dissidents ?

La présidente des délibérations répond que la question est pertinente, mais ne fait pas partie de la proposition, en ce sens que le fait que l'Assemblée réitère le droit à la dissidence ne demande pas qu'on l'on discute de la manière de le faire.

M. Charest est d'avis que l'amendement n'est pas recevable pour les raisons mentionnées par la présidente des délibérations. Le fait d'inscrire ce principe aurait pour effet de mettre en doute l'ensemble de la démarche et surtout les règles de fonctionnement de l'Assemblée. Pour cette raison, il demande le dépôt de l'amendement pour une durée indéterminée. La proposition est appuyée.

Le vote secret est demandé.

M. David Lewis présente un point d'ordre, il demande de préciser ce sur quoi l'Assemblée vote.

La présidente des délibérations explique que le vote porte sur le dépôt de l'amendement de M. Schiettekatte.

L'Assemblée procède au vote secret et accepte la proposition de dépôt par 44 votes pour, 22 contre et 5 abstentions.

L'Assemblée revient à la discussion sur la proposition principale.

M. Burke indique qu'il votera contre la proposition parce qu'elle suggère que l'on ne devrait pas avoir ce débat sur la place publique, alors que pour tout projet de loi il y a débat sur la place publique puisque tous les citoyens sont concernés.

M. Schiettekatte propose un autre amendement qui consiste à retirer le troisième point, qui se lit : « l'intégralité de ses pouvoirs, droits, prérogatives et compétences », invoquant les mêmes raisons pour lesquelles l'Assemblée a déposé sa proposition précédente, à savoir que cette proposition est superfétatoire et constitue un sophisme, puisqu'il est évident que l'Assemblée détient ces pouvoirs et qu'il n'est pas nécessaire de les réaffirmer. La proposition est appuyée.

M. Saul considère que cette partie de la résolution est complètement différente de ce qui avait été proposé par M. Schiettekatte. L'enjeu lors du débat sur la Charte a été de savoir si l'Assemblée universitaire pouvait être une instance décisionnelle dans le processus de modifications à la Charte, alors que dans les médias actuellement, on évoque des réformes voulues par le recteur. Or ces réformes ont été votées par l'Assemblée en application de ses pouvoirs d'après la Charte, et il est nécessaire, dans le contexte du débat actuel, de ne pas parler de généralités et de relever que le projet de loi 234 n'est pas celui du recteur, il est celui du Conseil de l'Université et de l'Assemblée universitaire. Pour cette raison, il faut rappeler les pouvoirs de l'Assemblée universitaire.

M. Vachon fait remarquer que « réaffirme avec force » peut être aussi entendu comme non pas simplement superfétatoire, mais pléonastique.

M. McFalls considère qu'il s'agit d'une contradiction parce qu'on réaffirme l'intégralité des pouvoirs, droits, prérogatives et compétences de l'Assemblée universitaire alors que cette dernière a abandonné plusieurs de ceux-ci.

M. Lalande cite la définition de sophisme, et fait remarquer que « réaffirme avec force » n'est pas un sophisme, mais peut être superfétatoire parce que ce terme signifie « inutilement ajouté ».

M. Schiettekatte considère que l'argument de M. Saul voulant que l'Assemblée a besoin de réaffirmer qu'elle avait pris elle-même les décisions et qu'il lui revient de les prendre est contenu dans les deux premiers points. Il maintient que le troisième point est superfétatoire parce qu'il est évident que l'Assemblée universitaire détient l'intégralité de ses pouvoirs, droits, prérogatives et compétences.

Une demande de vote secret étant présentée, l'Assemblée procède au vote secret et rejette l'amendement avec 21 votes pour, 53 contre et une abstention.

L'Assemblée revient à la proposition principale présentée par M. Piché.

Mme Zarowsky se dit en faveur de la proposition, mais suggère le retrait de « avec force ». Elle considère comme important de réaffirmer qu'il y a eu un débat et une décision prise par l'Assemblée universitaire, sans toutefois nier l'importance du débat et de la dissidence qui s'est exprimée.

M. Piché et Mmes René de Cotret et Dubois acceptent cet amendement.

M. McFalls indique qu'il va voter contre la proposition en raison du précédent qu'elle établit qui consiste à réaffirmer des pouvoirs que l'Assemblée détient déjà.

M. Schiettekatte annonce qu'il va quitter la salle pendant le vote pour enregistrer qu'il maintient sa dissidence sur cette question ; et ce, pour les mêmes raisons qu'il s'est dissocié du processus de modification à la Charte, raisons qu'il a expliquées dans une lettre à l'Assemblée universitaire en mars 2017.

M. Burke, Mme Le Dorze et M. Vachon ont demandé par écrit à ce que leur dissidence soit consignée au procès-verbal.

M. Saul indique qu'il va voter pour la proposition.

Invité à conclure avant la tenue du vote, M. Piché dit n'avoir rien à ajouter.

Le vote secret est demandé. L'Assemblée procède au vote et adopte la résolution par 58 votes pour, 8 contre et 2 abstentions.

ATTENDU que l'Assemblée universitaire est la plus haute instance représentative à l'Université de Montréal,

ATTENDU que l'Assemblée universitaire « énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'université et à son développement ». (article 20 de la Charte),

ATTENDU que l'Assemblée universitaire est une instance légitime pour décider des amendements à faire la Charte,

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, à la majorité, par 58 votes pour, 8 contre et 2 abstentions,

1. l'Assemblée universitaire réaffirme :

- ses décisions concernant la réforme de la Charte,
- son appui au projet de réforme de la Charte de l'Université de Montréal tel qu'elle l'a voté,
- l'intégralité de ses pouvoirs, droits, prérogatives et compétences,

2. l'Assemblée universitaire demande au secrétariat général de transmettre le présent texte aux députés de l'Assemblée nationale concernés par la Charte.

M. David Lewis demande un suivi à une question posée à la séance précédente, en lien avec l'évaluation de l'enseignement, au sujet de l'incidence du sexe des répondants sur les résultats de l'évaluation.

Mme Béliveau indique que le sujet sera traité cette année dans le cadre du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement ; et, tel qu'il avait été annoncé, l'Assemblée en sera informée par la suite.

AU-0593-4 **CORRESPONDANCE**
2017-A0021-0593^e-351, 354, 361

Le secrétaire général indique que trois correspondances ont été déposées, toutes en lien avec la Charte et le débat que l'Assemblée vient de faire. Étant donné l'heure et le nombre de points à l'ordre du jour, il propose de ne pas en faire la lecture.

AU-0593-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0593-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**
2017-A0021-0593^e-362 à 365

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Le 6 novembre, à l'initiative de la doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Francine Ducharme, le recteur et la doyenne ont reçu les directrices des soins infirmiers des établissements affiliés et leur ont décerné une dénomination de partenaires. Il souligne l'importance de cette démarche pour l'accès à des stages pour les étudiants.

Le même jour, l'Université a décerné un doctorat *honoris causa* à M. Irwin Cotler à la collation des grades de la Faculté de droit.

Le 16 novembre, le recteur a assisté à la cérémonie d'assermentation de la nouvelle mairesse de Montréal, Valérie Plante, ainsi que des nouveaux élus municipaux, afin d'établir le contact avec cette nouvelle équipe.

Le 21 novembre, l'Université a décerné un doctorat *honoris causa* à Yannick Nézet-Séguin, directeur artistique et chef principal de l'Orchestre Métropolitain, à la salle Claude-Champagne de la Faculté de musique.

Le 22 novembre, le recteur a participé à la Journée nationale des chargées et chargés de cours, avec le vice-recteur Jean Charest.

Le lendemain, le recteur a assisté à l'allocution du ministre des Finances du Québec, M. Leitaó, en suivi de la mise à jour budgétaire. Il souligne que la question de l'investissement en éducation n'a pas été abordée par le ministre dans ce cadre.

Le 23 novembre avait lieu un événement de reconnaissance pour Louise Arbour, diplômée de la Faculté de droit de l'UdeM, lors duquel elle a fait don de la subvention rattachée au prix Tang dans la catégorie État de droit, qui lui a été décerné en 2016. Le montant de 440 000 \$ sera dédié à un projet de recherche en lien avec l'État de droit.

Le recteur mentionne ensuite la tenue, sur le campus, de la 7^e journée de réflexion des bibliothécaires du campus, incluant les bibliothécaires de HEC et de Polytechnique.

La semaine dernière, il a pris part au vernissage de l'exposition itinérante du Canadian Jewish Experience Exhibit, qui se tient du 4 au 20 décembre au Carrefour des arts à la FAS et du 8 au 31 janvier à l'Atrium de la bibliothèque des lettres et des sciences humaines.

Le 1^{er} décembre dernier, le tunnel de la rampe mobile a été rouvert. Les détails à ce sujet seront donnés au point suivant par le vice-recteur aux finances et aux infrastructures.

Le recteur présente ensuite quatre documents électroniques sur les sujets suivants :

- Une liste non exhaustive des prix et honneurs pour l'année 2017 (2017-A0021-0593^e-363), une année exceptionnelle pour l'UdeM. Il félicite les professeurs et leurs équipes pour la qualité de la recherche, et souligne aussi le travail de l'équipe de la vice-rectrice à la recherche, Marie-Josée Hébert, notamment Mme Pascale Ouellet, qui travaille au montage et à la mise en valeur des dossiers de recherche. Il souligne l'importance de valoriser et faire valoir davantage le talent qui existe à l'UdeM.
- Deux reconnaissances pour le nouveau Centre hospitalier universitaire de l'Université de Montréal (CHUM) (2017-A0021-0593^e-364) : le CHUM a reçu le prix « Best of Canada » du *Canadian Interiors Magazine* et a été nommé « meilleur espace intérieur hospitalier dans le monde pour l'année 2017 » au World Architecture Festival à Berlin.
- Des photos du campus MIL (2017-A0021-0593^e-365) qui présentent l'avancement des travaux et l'aménagement des espaces. Le recteur souligne qu'il s'agit du plus grand chantier scientifique et académique au Canada actuellement, et que ce projet se réalise dans les délais et les budgets prévus.
- À l'invitation du recteur, la directrice des communications et des relations publiques, Sophie Langlois, présente le document intitulé « Valoriser notre toponymie » (2017-A0021-0593^e-362) qui présente les plaques explicatives réalisées pour l'entrée de chacun des pavillons afin de mieux faire connaître les personnes dont le nom a été retenu pour désigner les pavillons du campus principal. La semaine dernière, une plaque au nom d'Ernest-Cormier a été ajoutée à l'entrée de l'amphithéâtre du Pavillon Roger-Gaudry et également au nom de Roger-Guillemain pour la salle M-415. Le recteur remercie l'équipe des communications pour cette belle réalisation.

Demain, 5 décembre, aura lieu le dévoilement de la plaque Roger-Guillemain, de même que la Conférence de la montagne intitulée « Le stress, notre meilleur ennemi ? ».

Le 6 décembre se tiendra la commission parlementaire sur le projet de loi n^o 234, loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.

Le 9 décembre, un concert sous la direction de Kent Nagano se tiendra à la salle Claude-Champagne dans le cadre d'un événement de clôture de la Grande campagne de financement, qui a permis d'amasser plus de 600 M\$.

Enfin, le 13 décembre aura lieu l'événement *Noël en bleu*, toute la communauté universitaire est invitée à y participer.

Le recteur termine son rapport en souhaitant à tous un heureux temps des fêtes.

AU-0593-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

2017-A0021-0593^e-367

M. Éric Filteau fait le point sur la réouverture du tunnel de la rampe mobile qui a eu lieu vendredi dernier en fin d'après-midi. À l'aide de photos, il commente l'évolution des travaux et le concept architectural. L'accès direct à la station de métro sera rouvert dans quelques semaines. L'édicule ouest sera ouvert au printemps, à la fin des travaux de construction d'un tunnel reliant l'édicule à l'aile ouest du pavillon Roger-Gaudry. Il souligne que l'École polytechnique a participé de façon importante au financement de cette infrastructure d'accès au campus qui dessert aussi ses étudiants. En terminant, il se dit fier du résultat malgré les embûches rencontrées avec l'entrepreneur.

Le recteur félicite les équipes internes chargées de ce dossier pour cette très belle réalisation. Il rappelle ensuite le décès d'un employé d'une firme externe, pour l'entretien de la rampe, survenu juste avant le début des travaux, qui a mené à la fermeture définitive de la rampe mobile. Il informe qu'il y aura dans les mois qui viennent un geste de commémoration pour ce jeune homme décédé. Il souligne l'importance de maintenir les actifs immobiliers en bon état pour éviter des événements malheureux.

M. Bouchard informe que, lors de la séance du CONFAS du 29 novembre dernier, le CONFAS a adopté à l'unanimité quatre résolutions portant sur l'accompagnement et la gestion de l'inconduite sexuelle, soit : 1) la constitution d'un comité facultaire pour suivre ce dossier, 2) l'abolition du délai de prescription entourant le délai de traitement de violence et des inconduites sexuelles, 3) la demande de ressources spécialisées pour accompagner ces cas, 4) l'égalité du traitement pour toute personne à l'Université, indépendamment de son rôle et de sa fonction. Lorsque le procès-verbal aura été adopté par le CONFAS, ces résolutions seront transmises à l'Assemblée universitaire.

AU-0593-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. David Lewis s'informe au sujet de l'accès à la rampe mobile pour les personnes à mobilité réduite et de ce qu'il adviendra de l'accès au chemin de la rampe pour les vélos et des installations temporaires.

M. Filteau indique que le service de navette pour les personnes à mobilité réduite continuera d'être offert tel qu'il existait avant le début des travaux. L'installation d'un ascenseur à l'intérieur du tunnel de la rampe a été examinée, mais n'est pas réalisable. En ce qui concerne le chemin de la rampe, des travaux de réfection débuteront l'année prochaine pour une durée d'environ deux ans, ces travaux prévoient l'aménagement d'un chemin pour piétons et d'un chemin pour vélos. L'accès aux vélos pour ce secteur ne sera pas permis pendant les travaux.

Mme Turgeon fait part d'un problème, rencontré par elle-même et par plusieurs de ses collègues, avec le fournisseur de l'UdeM en ce qui concerne les ordinateurs normalisés pour les professeurs : délai de trois mois et demi pour la livraison, mauvais service. Elle en a informé la direction des approvisionnements qui a répondu que le nécessaire serait fait pour que la situation ne se reproduise plus. Elle demande s'il est possible de changer de fournisseur dans le cas où celui-ci n'est pas en mesure de livrer la marchandise, pour avoir un meilleur service.

M. Filteau, qui dit ne pas être au courant, fera les vérifications auprès du service des technologies de l'information. Il convient qu'un délai de trois mois n'est pas acceptable. Il est difficile de changer de fournisseur en cours de contrat. Par contre, le délai de livraison pourrait être ajouté aux critères pour le prochain contrat.

En lien avec la présentation sur la toponymie faite précédemment, Mme Zarowsky évoque des cas survenus dans d'autres universités qui ont nommé des pavillons ou des écoles du nom de donateurs qui ont été par la suite impliqués dans des scandales ou d'autres situations discutables. Elle désire savoir quelle est la politique de l'UdeM en matière de don corporatif pour éviter ce genre de problème.

Le recteur répond que l'UdeM n'a heureusement pas eu d'enjeu de ce genre à ce jour.

Mme Zarowsky demande quelle est la politique pour l'acceptation ou la non-acceptation des dons par des donateurs avec lesquels l'Université ne souhaiterait pas être publiquement associée.

Le vice-recteur responsable de la philanthropie, M. Lalande, indique que la politique de placement du fonds de dotation suit des normes éthiques approuvées officiellement, qui sont, entre autres, socialement et environnementalement responsables. La gestion des fonds au fonds de dotation suit ces mêmes principes pour l'approche des donateurs.

M. Filteau ajoute qu'il s'agit des facteurs ESG — environnemental, social et de gouvernance — qui sont des critères de plus en plus répandus dans l'utilisation des fonds de dotation.

Dans la foulée des cas de violence à caractère sexuel, M. Ghanty dit avoir été étonné de constater qu'il n'y a pas de politique à l'UdeM qui porte sur la violence physique ou verbale, sauf pour ce qui est de l'article 3 de la politique 50.30 qui s'applique aux membres du personnel enseignant. Il demande s'il y a une politique institutionnelle sur la violence verbale et la violence physique ; et dans le contexte actuel, s'il y aurait lieu d'avoir des mesures plus actives sur le campus, par exemple une campagne comme celle que l'on peut voir présentement dans le transport en commun.

Le secrétaire général indique que, hormis la politique sur le harcèlement qui prévoit des dispositions concernant la violence verbale et la politique 50.30, qui s'applique au personnel enseignant, il n'y a pas de politique spécifique à cet égard. Néanmoins, la violence n'est pas tolérée et des sanctions sont prévues pour toute personne qui commet des gestes violents.

En lien avec le commentaire du recteur au sujet du budget, M. Molotchnikoff dit avoir appris que les universités et les cégeps pourraient recevoir plus de 600 M\$ d'argent neuf pour les prochaines années. Advenant que cela se réalise, il souhaiterait qu'une fraction du montant dévolu à l'UdeM soit « sanctuarisée » pour la recherche. Il souligne que les classements qui permettent à l'Université de se démarquer sont attribués grâce au travail de recherche. Il demande si l'institution ne devrait pas avoir une politique qui déterminerait une fraction de cet argent nouveau à la recherche.

Le recteur se dit moins optimiste en regard de cet argent neuf et d'une marge de manœuvre pour la recherche. Premièrement, selon cette hypothèse de 600 M\$ pour les cégeps et les universités, il reviendrait 360 M\$ aux établissements universitaires. Il rappelle qu'actuellement le réseau universitaire a 250 M\$ de moins par rapport à 2012, ce qui laisse 110 M\$ sur cinq ans pour l'ensemble des établissements, de sorte qu'au final, le montant qui reviendrait à l'UdeM serait de 4 M\$ à 5 M\$. En ce qui concerne la « sanctuarisation », il souligne que ces budgets sont destinés au fonds de fonctionnement qui subventionne l'enseignement. En outre, depuis quelques années, le financement est souvent attaché à un projet particulier, par exemple les clientèles émergentes, de sorte que si ce 4 à 5 M\$ était « attaché », il ne serait pas possible de « sanctuariser » cet argent pour la recherche. Il rappelle également qu'en 2012 les étudiants avaient reproché aux universités d'utiliser l'argent de l'enseignement pour soutenir la recherche. Cela dit, la direction va poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec concernant le soutien à la recherche. Cependant il mise davantage sur la capacité du gouvernement fédéral à cet égard : des démarches ont été faites auprès de ce dernier, qui lui semblent être plus porteuses. En terminant, il souligne que la suggestion est pertinente, mais que le contexte actuel ne le permet pas.

M. Filteau ajoute qu'il y a des initiatives dans le budget de fonctionnement pour soutenir les centres de recherche, par exemple le CEDAR. D'autre part, l'institution soutient déjà à partir du fonds de fonctionnement les frais indirects de la recherche à hauteur de 40 M\$ (ex. : pour les bibliothèques, le BRDV, etc.). Une hausse des frais indirects permettrait de soutenir davantage la recherche, d'où les démarches du gouvernement fédéral, mentionnées par le recteur.

En complément, le recteur rappelle que l'UdeM reçoit 4 000 \$ de moins par étudiant par année que la moyenne canadienne pour son budget de fonctionnement, soit 180 M\$ pour l'ensemble de ses 45 000 étudiants. Il réitère que la direction veut maintenir la pression sur le gouvernement pour une hausse du financement.

M. Stafford désire savoir ce qui est prévu concernant le 1000, rue Beaumont, qui a été démoli récemment.

Le recteur rappelle qu'une des contraintes de l'Université est la reconnaissance du déficit d'espace. Avec la construction du complexe des sciences, le gouvernement considère que l'Université arrive à la limite de sa capacité en termes d'espace. Les représentations se poursuivent avec Québec à cet égard. En réponse à M. Stafford, il précise que la passerelle sera complétée d'ici la fin de 2018.

M. Stafford dit avoir appris récemment que l'École polytechnique n'allait pas déménager au campus MIL et que l'Université récupérerait les installations du pavillon J.-Armand-Bombardier.

Le recteur rappelle que l'installation de Polytechnique au campus MIL est retardée du fait que le gouvernement lui a demandé de revoir l'ampleur de son projet. Mais l'espace prévu pour Polytechnique au campus MIL lui est réservé. Dans ce contexte, J.-Armand Bombardier constitue une solution intérimaire.

Pour donner suite à la présentation du recteur au sujet des membres de l'Université qui ont reçu des prix et des honneurs, Mme Le Dorze demande s'il serait possible de les nommer et de recevoir la liste de ces personnes afin de pouvoir faire de la publicité positive pour l'Université.

Le recteur confirme que la liste sera transmise aux membres de l'Assemblée. Il explique qu'il ne donne pas les noms dans son rapport, d'une part parce que c'est long, et qu'il lui a été demandé par des membres de l'Assemblée de ne plus les intégrer dans son rapport. Dans ce cas-ci, il considérerait que la récolte des prix était assez exceptionnelle pour en faire une liste. Il précise que ce qu'il a présenté a été annoncé dans *UdeMNouvelles* et dans plusieurs autres communications au sein de l'Université.

En complément, M. Bouchard indique que les noms et les prix des professeurs de la FAS qui se sont vu octroyer des reconnaissances cette année peuvent être consultés sur le site de la FAS sur l'onglet « Célébrer les arts et les sciences 2017 ».

M. Comtois mentionne que l'Université McGill et l'UQAM ont un programme pour assurer la disponibilité des trousse de naloxone et pour former les agents de sécurité pour l'administrer. Est-ce que l'UdeM a un programme semblable ?

M. Filteau indique que les agents de sécurité recevront une formation et les Services de santé de l'Université auront des trousse de naloxone.

M. Schiettekatte présente une question à la vice-rectrice à la recherche au sujet de l'appel qui avait été fait auprès des membres de la l'Assemblée universitaire, à une séance antérieure, à faire des représentations, entre autres, auprès des députés, au sujet du rapport Naylor. Il demande quel est le résultat de cette démarche.

Mme Hébert indique que plusieurs professeurs et étudiants ont contacté leur député ; plusieurs organisations, comme le U15 et Universités Canada, poursuivent leurs représentations ; enfin, des communications ont été diffusées dans les médias. Il est important de poursuivre ce travail, notamment dans le contexte des présentations prébudgétaires du gouvernement fédéral. Il est essentiel de faire valoir l'importance d'appuyer la recherche de base et pas seulement la recherche appliquée. Elle encourage les membres à poursuivre les démarches en ce sens ; de son côté, la direction continue de maintenir la pression.

Pour faire suite à l'intervention de Mme Zarowsky, M. David Lewis souligne que pour nombre de ses usagers le nom du pavillon Marie-Victorin pose problème. Il demande s'il est envisageable de le modifier.

Le secrétaire général dit être au courant du débat qui a lieu quant aux propos tenus à une certaine époque par le chanoine Groulx qui était très nationaliste. Toutefois, personne n'a saisi le comité de toponymie de cette question.

AU-0593-7 **ÉTATS FINANCIERS 2016-2017**

2017-A0021-0592^e-346 à 349

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur adjoint aux finances, M. Matthew Nowakowski, présente les états financiers au 30 avril 2017 à l'aide d'une présentation électronique (2017-A0021-0592^e-346). Les trois documents suivants avaient été transmis aux membres de

l'Assemblée universitaire préalablement à la séance : les *États financiers au 30 avril 2017* (2017-A0021-0592^e-347), les *Commentaires et faits saillants* (2017-A0021-0592^e-348), et les *Dépenses des Facultés et des Services* (2017-A0021-0592^e-349).

M. Saul demande ce que signifie « gain de productivité », mentionné à page 4 de la présentation, ligne 3 (document 346).

M. Nowakowski indique que cela correspond à une coupe budgétaire permanente que le gouvernement a libellée ainsi.

Référant à la page 4 du même document, M. Schiettekatte demande des explications concernant la fluctuation observée à la ligne « autres revenus ».

M. Nowakowski explique que les autres revenus sont composés de trois éléments : les revenus des cliniques et des frais indirects de recherche (environ 55 M\$), les ventes externes réalisées par toutes les unités (28 M\$) et les revenus de placement (environ 5 M\$). Au niveau du budget, qui était de 46 M\$, il s'agit d'une augmentation des frais indirects de 2,5 M\$ et d'une augmentation des revenus cliniques de 5,5 M\$. Pour les ventes externes, on met une hypothèse budgétaire, mais on est un peu au gré de ce qui se passe à l'Université et, encore une fois, s'il y a des revenus additionnels qui se réalisent, il y a des dépenses additionnelles qui les accompagnent. Les revenus de placement ont été budgétisés pour 3,3 M\$, le réel était de 5,3 M\$, la différence de 17 M\$ est décomposée dans les trois éléments : environ 8 M\$ pour le premier, environ 7 M\$ pour le deuxième et environ 2 M\$ pour le troisième.

M. Schiettekatte demande si c'est bien l'élément « autres revenus » qui fait en sorte que le déficit est plus élevé que prévu.

M. Nowakowski explique que les revenus étaient supérieurs au budget pour l'item « autres revenus » parce qu'il y a à peu près 15 M\$ de dépenses additionnelles, donc ce n'est pas vraiment le facteur de contribution principal à la réduction du déficit.

Référant à la page 13 de la présentation, M. Burke demande d'où vient l'augmentation de 700 000 \$ pour le secrétariat général, ce qui représente une augmentation de 10 % sur le budget de l'année précédente.

M. Nowakowski indique que cette augmentation provient surtout des frais juridiques ; ce que le secrétaire général confirme.

M. Burke demande des clarifications au sujet des cas spéciaux mentionnés sous la rubrique Fonds internes de recherche, à la page 24 du document 348.

M. Nowakowski dit ne pouvoir répondre à cette question, il doit s'informer au vice-rectorat à la recherche qui est responsable de ces activités. Après validation, il s'agit de comptes ouverts dans différents départements académiques alimentés par des revenus externes provenant de services ou d'activités de consultation des professeurs. Normalement, ces comptes soutiennent des dépenses de recherche pour le professeur ayant généré le revenu. Le niveau de dépenses est donc tributaire du niveau de revenu généré par ce type d'activité, d'où la variation par rapport à l'année 2016.

M. Burke demande ensuite des explications au sujet du déficit relatif au sport d'excellence, apparaissant à la page 30 du document 348 ; et s'il sera possible d'absorber ce déficit à long terme.

M. Nowakowski explique qu'il s'agit d'un déficit selon la présentation comptable qui permet au CEPSUM, qui est une unité autofinancée, de dépenser plus que les revenus qu'il génère. En réalité, ce sont les ressources de l'Université qui financent ce déficit, de sorte que l'Université contribue à hauteur d'environ 591 000 \$ par année au soutien des activités de sport d'excellence.

M. Filteau ajoute qu'il s'agit d'un choix fait par la direction de l'institution depuis plusieurs années d'affecter un montant de 400 000 \$ pour le soutien aux sports et de 100 000 \$ pour les bourses.

HEC et Polytechnique contribuent également à cette activité très importante pour le rayonnement et le recrutement d'étudiants. Il ne faut donc pas voir ce montant comme un déficit, mais comme une contribution de l'institution à cette activité qui a un impact très positif tant pour les jeunes qui en profitent que pour l'institution.

M. Schiettekatte demande si l'item « remboursement d'une partie de la subvention courante pour la grève des cliniciens à la Faculté de médecine vétérinaire » (document 348, page 7) comprend le remboursement des dépenses reliées au lockout.

M. Nowakowski confirme que c'est inclus dans cet item, et convient que l'intitulé de cet item pourrait être modifié en conséquence.

M. Ghanty s'informe au sujet du déficit de 381 000 \$ imputé aux Services alimentaires (document 348, page 31) qui, à sa connaissance, n'est pas un vrai déficit.

M. Nowakowski indique qu'il s'agit d'une situation similaire à celle du CEPSUM, c'est-à-dire que l'on a autorisé un déficit de 373 000 \$. Mais dans les faits, les opérations courantes des Services alimentaires ont réalisé un surplus de près de 200 000 \$. Ce surplus a été transféré au fonds des immobilisations pour contribuer à une réserve pour les rénovations du restaurant *Chez Valère*. Il y a également eu la conversion d'un solde de fonds vers cette même ponction pour un total de 381 000 \$. Donc ce déficit de 381 000 \$ correspond aux dépenses qu'a consacrées l'institution à cette activité.

M. Ghanty demande s'il aurait été dans l'ordre que cela soit indiqué de la même manière que pour la clinique de médecine sportive qui comporte une ligne « utilisation du solde de fonds affecté à des travaux d'aménagement » (document 348, page 30).

M. Nowakowski confirme que oui. Il explique que cette mention apparaît pour le CEPSUM et aussi pour les résidences parce que ce déficit revient toutes les années pour ces deux unités, alors que pour les services alimentaires c'est une première. L'ajustement sera fait l'année prochaine.

M. Ghanty présente ensuite une question sur les excédents en ce qui concerne le stationnement. Il observe que la soumission qui avait été faite sous le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec était de 961 000 \$, alors que le coût total, incluant les options, a augmenté à 1,6 M\$. Il demande une explication au sujet de cette augmentation étant donné l'important bénéfice généré par les stationnements, de près de 1,8 M\$.

En ce qui concerne les coûts, M. Filteau explique que l'octroi d'un contrat est fait en fonction d'un nombre déterminé d'années, et lorsque des années sont ajoutées — les options mentionnées par M. Ghanty —, des coûts additionnels sont cumulés. D'autre part, le service des stationnements n'a pas à payer de charge immobilière pour ses infrastructures, il n'assume que le coût de ses opérations. La charge immobilière est prise en charge par l'institution. Le surplus qui est généré sert donc à l'équilibre général de l'institution. Il s'agit donc d'une façon de comptabiliser aux états financiers.

M. Molotchnikoff désire des précisions au sujet des revenus de placement et demande si l'Université profite du contexte boursier favorable à cet égard.

M. Filteau indique que ce sont le fonds de dotation et le fonds de retraite, qui sont des entités fiduciaires séparées de l'institution, qui profitent des variations actuelles positives de la bourse.

Comme mentionné précédemment, M. Nowakowski indique qu'une projection de 3,3 M\$ de revenus de placement avait été prévue au budget alors que des revenus 5,6 M\$ ont été réalisés au fonds de fonctionnement. Il explique que les normes comptables exigent que le revenu de placement qui découle des sommes affectées par l'interne au fonds de dotation soit comptabilisé au fonds de fonctionnement. Cependant, si les placements sont retenus au fonds de dotation, et qu'il n'y a pas d'utilisation de ressources, alors il y a un virement interfonds vers le fonds de dotation, soit, dans ce cas-ci, un excédent de 2,4 M\$ inscrit sous la rubrique virement interfonds. Donc les revenus excédentaires résultant de la variation du cours du titre de la bourse ont été renvoyés au fonds de dotation. Donc, est-ce

que l'Université s'est enrichie ? En théorie oui. Mais est-ce que cela fournit plus de ressources à l'Université pour son budget de fonctionnement ? Non.

M. Schiettekatte demande si l'Assemblée doit recevoir les états financiers.

Le secrétaire général répond que non, il s'agit d'un point d'information.

M. Schiettekatte réitère sa demande pour une modification de l'intitulé de l'item touchant au conflit de travail.

M. Nowakowski indique que l'on modifiera par « conflit de travail » dans les états financiers de l'année prochaine.

AU-0593-8 **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018-2019**

2017-A0021-0593^e-352, 352 amendé

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente les orientations budgétaires 2018-2019 à l'aide d'une présentation électronique (document 2017-A0021-0593^e-352). Le vice-recteur cède ensuite la parole à M. Casanova, porte-parole du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU), qui a agi comme président de séance du CBAU à sa réunion du 24 novembre 2017 sur ce sujet.

M. Casanova indique que le Comité a reçu favorablement le document, et qu'il a recommandé un ajout qui témoigne de l'action des facultés dans la communauté pour répondre aux besoins de la population. Le Comité propose l'ajout d'une orientation opérationnelle, soit : « Appuyer l'essor d'initiatives porteuses et de projets novateurs en matière académique qui favorisent les actions sociocommunautaires ». La proposition est appuyée.

M. Filteau ajoute qu'il a proposé au CBAU de se faire porte-parole de l'Assemblée au Comité exécutif, si la proposition est adoptée, pour dire que cet ajout s'inscrit dans la planification stratégique et la vision de l'institution.

M. Schiettekatte, qui remarque que l'Université appuie déjà diverses initiatives du genre, par exemple le projet de sensibilisation aux études à l'université et à la recherche (SEUR), soumet qu'il faudrait peut-être plutôt dire « continuer d'appuyer ». Il demande quels sont l'incidence monétaire et l'ordre de grandeur des projets et initiatives visés.

M. Casanova indique que cela dépend des projets. Il donne l'exemple du centre L'Extension, en collaboration avec sciences de l'éducation, médecine dentaire et optométrie, qui offre des services aux enfants de milieux défavorisés ; ou des cliniques mobiles d'optométrie qui offrent des soins visuels aux itinérants. Ce sont des initiatives qui favorisent la présence de l'Université dans la communauté.

M. Molotchnikoff appuie le principe de cette proposition, mais trouve restrictif le mot « académique », considérant la dimension pratique et sociale évoquée par l'exemple de M. Casanova. Il suggère d'ajouter un autre mot, par exemple « académique et professionnel ».

M. Casanova indique que l'objectif commun à tous ces projets est qu'ils aient une valeur académique pour les étudiants qui y participent. C'est pour cette raison que le mot *académique* est important.

M. Molotchnikoff précise qu'il ne souhaite pas soustraire le mot *académique*, mais que tel que rédigé, cela donne l'impression que c'est strictement académique. Il aimerait élargir cette ouverture vers la société.

M. Blanchette dit appuyer la proposition, entre autres parce qu'un des rôles de l'université est d'agir pour améliorer le bien commun et la société, et parce qu'il est important de permettre aux

étudiants, qui viennent se former à l'université pour changer le monde éventuellement, de participer à des projets allant dans ce sens.

Mme Béliveau suggère un amendement amical qui lui paraît élargir l'énoncé et répondre au souhait de certains membres, soit : « Appuyer l'essor d'initiatives académiques porteuses et de projets novateurs qui favorisent l'action sociocommunautaire ».

M. Molotchnikoff se dit d'accord.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition ainsi modifiée est adoptée à l'unanimité. Cette nouvelle orientation sera ajoutée à la page 5 du document 352, à la suite des orientations opérationnelles.

M. Saul revient sur le plafonnement de l'effectif étudiant mentionné dans les orientations budgétaires et ses incidences à long terme sur les plans pédagogique et financier. Il demande s'il y a une réflexion ou des démarches sur ce qui doit être fait de façon plus systématique à long terme pour contrôler cette situation.

M. Filteau indique que la direction réfléchit à cet enjeu depuis plusieurs années. Les orientations comportent des éléments qui visent à mieux répondre aux besoins des étudiants et aux besoins de formation de la population, par exemple par le développement d'activités de formation continue, le soutien à l'internationalisation des programmes et à la mobilité étudiante. Il y a également des éléments de positionnement de type marketing pour faire connaître et promouvoir l'UdeM, par exemple l'image de marque développée avec le slogan *l'Université de Montréal et du monde*, la publicité pour le recrutement, et diverses initiatives pour positionner l'institution avec ses forces et ses attraits, dont les classements.

Mme Béliveau ajoute que selon les projections du gouvernement, la baisse démographique va se poursuivre jusqu'en 2020-2022, ce qui veut dire au moins jusqu'en 2025 pour l'Université dans le cas d'un programme de trois ans ; il faut donc voir cet enjeu à long terme. L'Université doit également faire des efforts pour s'adapter au changement de l'effectif étudiant en termes de ce qu'il vient chercher à l'UdeM. Outre la formation continue, mentionnée par M. Filteau, la direction travaille beaucoup avec les cégeps, qui sont la porte d'entrée vers l'université, pour être en meilleure continuité avec les programmes des cégeps et continuer à attirer les meilleurs étudiants. Pour ce qui est des développements aux cycles supérieurs, de nouveaux programmes qui répondent à de nouveaux besoins de la société sont créés, par exemple des programmes en soins palliatifs et de fin de vie, et ramènent de nouveaux étudiants à l'Université. La direction se préoccupe donc beaucoup de cet enjeu et fait l'analyse des effectifs étudiants de façon très fine, faculté par faculté, programme par programme, pour mettre en place des mesures adaptées dans chacune des situations.

Mme Zarowsky considère que les orientations sont trop générales. Elle souhaiterait avoir des lignes directrices (*bottom line*) sur la façon dont on entend répondre aux enjeux qui se poseront aux professeurs et aux facultés, par exemple : est-il question d'un changement graduel ou abrupt vers les cycles supérieurs ? Quel impact sur le financement intégré des étudiants ? Est-ce que le changement de l'effectif étudiant va exiger des façons différentes d'interagir et d'enseigner qui auront des effets sur les professeurs ?

M. Filteau rappelle que les orientations budgétaires énoncent les grands principes qui servent de base de référence pour établir le budget ; et d'autre part, que la planification stratégique institutionnelle établit les grands paramètres sur lesquels les facultés doivent orienter leurs actions. Dans ce cadre, les facultés développent des initiatives pour répondre aux enjeux qu'elles identifient, par exemple le plan de la réussite avec le financement intégré pour ce qui est des études supérieures.

M. Bouchard salue la prise en compte du changement de la réalité étudiante qui est faite dans les orientations budgétaires. Il constate que, de manière générale, l'UdeM est beaucoup moins adaptée aux parcours de vie plus complexes et diversifiés des étudiants québécois d'aujourd'hui que ne le sont les autres universités du Québec qui ont pris un virage pour refléter un engagement différent des étudiants pour leurs projets académiques ; cet aspect l'inquiète davantage que la baisse du nombre d'étudiants. Il lui semble urgent de réfléchir à la manière de permettre plus de diversité de parcours

étudiants dans les programmes. Évoquant ensuite le mémoire de l'UdeM sur le financement des universités, de 2013, qui soulignait que la réalité des CLARDER reflétait ces parcours traditionnels d'étudiants à temps plein, il demande si la direction a espoir que l'approche du financement par coût de programme, plutôt que par EETC, soit adoptée. Sinon, est-ce qu'il y a une réflexion sur l'application de cette approche au sein de l'UdeM, non pas dans le cadre des orientations budgétaires en cours, mais pour les années à venir ?

M. Filteau indique que le ministère a décidé de conserver le système du CLARDER. Il serait possible que l'Université adopte le financement par coût de programme, rappelant que l'on applique déjà des mesures différenciées par rapport aux modèles du gouvernement. Par contre, cela suppose qu'il faut être en mesure de soutenir les facultés qui auraient un CLARDER très bas par rapport à la moyenne québécoise, au moyen d'une redistribution de fonds vers certains programmes, donc en appliquant une forme de péréquation entre certaines unités. En raison des coupes subies durant les dernières années, les unités n'ont pas été en mesure de dégager une marge de manœuvre suffisante pour permettre une telle redistribution. Il ne serait donc pas possible d'appliquer cette approche actuellement, par contre cela pourrait se faire à long terme ou même à moyen terme.

Mme Le Dorze aimerait savoir à quelle ligne des états financiers réfère la première orientation budgétaire intitulée « Soutenir la mise en œuvre de la planification stratégique de l'Université », et quel montant y est affecté.

M. Filteau précise que les états financiers ne comportent pas de ligne spécifique correspondant à cette orientation. Le soutien à la mise en œuvre de la planification stratégique se retrouve sous forme de dépenses effectives pour des initiatives des unités, et les montants varient selon les projets, lesquels doivent s'inscrire dans la planification stratégique. Par exemple, le budget de l'année dernière prévoyait 3,5 M\$ sur deux ans pour la stratégie numérique.

Mme Le Dorze demande si cela veut dire qu'il y a des marges de manœuvre à l'intérieur du budget pour les projets de la planification stratégique.

M. Filteau explique qu'établir un budget c'est faire des choix en fonction des priorités et des orientations retenues, et, dans ce cas-ci, en lien avec la planification stratégique et la transformation institutionnelle, pour s'assurer d'atteindre les objectifs.

Dans la foulée du commentaire de M. Bouchard, M. Lairini salue la prise en compte qui est faite quant au changement de la réalité étudiante, mais estime qu'il est urgent d'aller au-delà des constats que l'on observe depuis longtemps à cet égard, et de mettre de l'avant un plan d'action avec des moyens concrets en vue de réaliser cet objectif. Il se dit d'accord avec la planification stratégique, mais souligne l'importance qu'elle soit arrimée avec le plan de transformation institutionnelle en vue d'accélérer le processus de transformation.

M. Filteau précise que la transformation institutionnelle est un sous-ensemble de la planification stratégique.

Mme Turgeon observe que le document appelé « Orientations budgétaires » ne fait aucunement mention de prévisions budgétaires. Elle se demande s'il n'aurait pas été plus pertinent alors de l'intituler « Principes directeurs pour l'élaboration de priorités budgétaires », considérant que ce sont davantage des principes d'orientation qu'un guide budgétaire. Elle demande ensuite comment la direction entend réussir à financer toutes ces priorités alors qu'elle compte réduire le déficit de l'Université et qu'une hausse du financement n'est pas envisagée.

M. Filteau explique que des initiatives de développement ont été réalisées même pendant les années où il y a eu des coupes importantes. Il rappelle qu'il s'agit de choix à faire dans le cadre du montage budgétaire. En ce qui concerne le titre du document, il explique que les orientations budgétaires ne comportent pas de montant ; il s'agit d'orientations qui guident les choix budgétaires qui seront faits par le Comité du budget, qui seront ensuite présentées au Comité exécutif de l'Université.

M. Blanchette souligne que la FEP travaille depuis longtemps avec des étudiants qui ont des parcours d'études diversifiés. Dans la foulée du commentaire de M. Bouchard, il témoigne des changements à cet égard et de l'impact sur la planification académique traditionnelle. Par exemple, les gens reviennent à l'université pour se préparer à l'émergence de nouveaux champs de pratiques professionnelles autour de nouvelles problématiques et d'objets interdisciplinaires. Ces problématiques émergent et disparaissent sur des horizons de six à dix ans. Une autre tendance qui émerge est la déconstruction des diplômes universitaires (ex. : baccalauréat de trois ans, maîtrise de deux ans, etc.). Il invite la direction à réfléchir à un plan académique qui lui donnera les moyens de saisir les opportunités.

M. Molotchnikoff estime que l'orientation budgétaire de l'institution est un document qui ne peut être présenté comme un appendice à une présentation budgétaire. Il aurait été préférable, à son avis, de le présenter comme un point pour étude étant donné qu'il relève de l'Assemblée de voir à l'orientation de l'institution.

M. Filteau souligne que le budget relève exclusivement du Conseil. Le budget et les orientations budgétaires sont présentés à l'Assemblée pour information et pour des recommandations, s'il y a lieu.

M. Molotchnikoff maintient que l'orientation de l'Université via le budget est du ressort de l'Assemblée universitaire, et qu'il aurait fallu présenter ce document comme un point particulier à l'ordre du jour et non comme un appendice budgétaire. Revenant à la présentation, il dit avoir apprécié, en particulier, la réduction du capital et des frais d'intérêts de la dette. Par ailleurs, il déplore que les orientations budgétaires soient présentées sous forme de liste sans ordre de priorité. Il aurait préféré recevoir une synthèse et des grands points sur lesquels l'Assemblée aurait pu se pencher. Enfin, revenant aux frais indirects de la recherche, il demande pourquoi ne pas changer l'approche de l'Université de manière à aider les chercheurs, plutôt que d'aider les centres de recherche. À son avis, il s'agit d'une question d'orientation politique qui mérite une discussion.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université les orientations budgétaires 2018-2019, consignées au document 2017-A0021-0593^e-352 amendé déposé aux archives.

AU-0593-9 **MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DES ESPACES 2008**
2017-A0021-0593^e-353

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, présente l'actualisation du plan directeur des espaces en 2017, à l'aide d'une présentation électronique (document 2017-A0021-0593^e-353).

M. David Lewis présente trois questions concernant les conciergeries : 1) À quel endroit a-t-on prévu déménager le Département de philosophie ? 2) Où les départements des autres conciergeries seront-ils relocalisés ? 3) À quel point l'échéancier de 2020-2023 est-il réaliste ?

M. Filteau indique que le Département de philosophie sera installé au pavillon Lionel-Groulx. Pour l'autre conciergerie, l'échéancier de 2020-2023 est réaliste. Le GRIP, qui occupe à peu près le tiers de l'espace, déménagera après que les travaux de réaffectation auront été parachevés. Des discussions auront lieu avec les autres groupes qui logent dans ce pavillon pour déterminer les choix en fonction des besoins.

M. Hébert est surpris et déçu d'apprendre que l'échéancier pour le déménagement de l'ESPUM est en 2026. Il désire savoir comment, dans l'intervalle, on compte régler trois enjeux : 1) le fait que l'ESPUM est actuellement réparti sur trois sites géographiques ; 2) le bâtiment actuel ne comporte pas de locaux de classe pouvant accueillir plus de 80 étudiants, alors que la clientèle est en croissance ; 3) le

bâtiment actuel n'est pas adapté pour la vie étudiante, donc comment pourra-t-on aménager une vie étudiante dans ce bâtiment au cours des huit prochaines années ?

M. Filteau explique que le plan directeur n'a pas pour objectif de répondre à ce type d'enjeux. Il s'agit de problématiques de fonctionnement qui doivent être réglées dans le cadre des espaces dont on dispose actuellement. Il rappelle que l'Université est en déficit d'espaces et que la location des locaux pour l'ESPUM devait être temporaire ; plusieurs projets de nouveaux bâtiments pour l'ESPUM avaient été annoncés par le gouvernement, mais ne se sont pas concrétisés. Des discussions devront avoir lieu pour trouver des solutions à ces problèmes.

M. Masson désire savoir ce qu'il adviendra des espaces de recherche de chimie de M. Martel, au pavillon J.-Armand-Bombardier, à la suite de la vente de ce pavillon à l'École polytechnique.

M. Filteau indique qu'il est prévu avec Polytechnique que les installations de M. Martel demeurent au pavillon J.-Armand-Bombardier. Toutes les autres unités de l'UdeM seront relocalisées à l'extérieur de ce pavillon puisque l'objectif est la vente de la part de l'UdeM à Polytechnique.

M. Schiettekatte souligne l'intérêt des regroupements des unités, notamment en ce qui concerne le Département de mathématiques et de statistique et le Département d'informatique et de recherche opérationnelle actuellement éloignés des autres départements de sciences. Par ailleurs, il déplore le délai concernant l'installation de Polytechnique au campus MIL, qui aurait permis d'avoir une masse critique de chercheurs dans certains domaines sur le même site, et d'autre part, le fait que les chercheurs des deux établissements, qui partagent de nombreuses infrastructures de recherche actuellement, vont devoir se déplacer sur deux sites pendant plusieurs années. Y aurait-il lieu d'avoir des mesures de mitigation, par exemple des espaces non attribués avec bureaux permettant aux chercheurs de travailler sur leur ordinateur pendant qu'ils utilisent les plateformes de recherche, à la fois pour les professeurs de sciences de l'UdeM dans le pavillon J.-Armand-Bombardier et pour les gens de Polytechnique qui viendront utiliser les plateformes de recherche qui seront au campus MIL ?

M. Filteau dit prendre note de la suggestion, qui sera discutée avec Polytechnique pour des espaces au pavillon J.-Armand-Bombardier. Il souligne cependant qu'il y a peu d'espaces disponibles au Complexe des sciences, le plan directeur ayant été élaboré avant que Polytechnique ait annoncé son intention de s'installer au campus MIL. Par ailleurs, l'opportunité pour l'installation de Polytechnique au campus MIL demeure, mais le projet doit être revu pour répondre aux attentes du gouvernement.

Mme Fontaine dit avoir appris que la transaction annoncée pour l'achat par l'UdeM du CIAQ sur le campus de Saint-Hyacinthe ne s'est pas concrétisée et demande des informations à ce sujet.

M. Filteau indique que des informations en novembre ont fait en sorte de remettre en question cette transaction, mais d'autres options sont examinées pour régler le problème d'espaces de la Faculté de médecine vétérinaire.

M. Gagnon, qui est de la Faculté de médecine vétérinaire, se dit déçu que cette faculté soit un peu oubliée et que l'acquisition du CIAQ soit remise en question. Il s'informe des autres projets qui avaient été planifiés pour le campus de Saint-Hyacinthe, par exemple la construction du Centre d'apprentissage vétérinaire et la vente de la ferme Frontenac.

M. Filteau précise que le plan directeur des espaces présenté aujourd'hui porte sur les deux campus de Montréal. Toutefois, un plan directeur a été élaboré pour le campus de Saint-Hyacinthe, incluant un Centre d'apprentissage vétérinaire. La question des besoins de cette faculté et des animaleries est toujours dans les plans, mais certaines options sont revues, notamment la ferme Frontenac située à 8 km de la Faculté. M. Filteau confirme qu'il est peu probable que la transaction du CIAQ se concrétise.

Mme Turgeon présente trois questions au sujet du pavillon Marie-Victorin : 1) Sur quelle base a-t-on pris la décision de déménager le Département de travail social, et pourquoi ce département plutôt que le Département de criminologie, par exemple, qui collabore beaucoup avec d'autres départements qui seront déménagés ailleurs ? 2) Est-ce que les réaménagements vont permettre de

soulager les problèmes d'enseignement dans des locaux éloignés des unités des professeurs soulevés lors des dernières séances ? 3) S'agira-t-il d'une rénovation en profondeur du pavillon ou d'un réaménagement cosmétique ?

En réponse à la troisième question, M. Filteau indique qu'il ne s'agit pas seulement de réaménagement cosmétique puisque des travaux toucheront plusieurs laboratoires. Outre le hall d'entrée du pavillon qui sera réaménagé dans le cadre du REM, les autres espaces du pavillon ne seront pas vraiment touchés. En ce qui concerne l'attribution des salles de cours, cette question a été transmise au Comité de la planification. Enfin, pour ce qui est du Département de travail social, il s'agit d'une orientation facultaire décidée par l'équipe précédente.

M. Bouchard considère que le plan proposé aura pour effet de créer une cohérence académique sur les deux sites de l'Université beaucoup plus grande et bénéfique pour les unités et pour les étudiants, même si tout n'est pas parfait, notamment quant à la capacité d'optimiser toutes les collaborations de recherche. Il se dit rassuré de lire à la page 17 de la présentation que « les flux monétaires des sources de fonds sont suffisants pour absorber les coûts des projets ». Selon ce qu'il en comprend, cela a été fait pour qu'il n'y ait pas d'impact sur les budgets facultaires.

M. Filteau explique qu'en plus des fonds provenant des économies de location et de la vente d'immeubles, l'Université reçoit des fonds octroyés par Québec provenant de Fonds de maintien d'actifs qui servent à l'immobilisation et à la réaffectation des espaces, de sorte que la réalisation du projet n'enlève pas de marge par rapport au fonds de l'établissement.

Le recteur ajoute que, pour les années qui viennent, l'aspect immobilier est un enjeu majeur. Il sera plus difficile pour l'Université de faire reconnaître ses besoins d'espaces que ses difficultés sur le plan budgétaire, particulièrement dans le contexte de la baisse démographique. Il rappelle que l'UdeM dispose de 22 m² par étudiant comparativement à 29 m² pour le reste du U15, et que même avec l'ajout du Complexe des sciences, l'Université demeurera en déficit d'espaces. Par ailleurs, à partir de 2019, les réaménagements aux pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin seront dérangeants pendant plusieurs années. En terminant, il assure que la direction a à cœur de faire en sorte que tous les membres de la communauté universitaire soient bien logés, incluant les membres du campus de Saint-Hyacinthe.

AU-0593-10 **PRÉSENTATION DES INDICATEURS INSTITUTIONNELS**

2017-A0021-0593^e-359

M. Charest présente le document intitulé *Indicateurs institutionnels* (2017-A0021-0593^e-359) et le logiciel *Tableau* accessible par le web, assisté de Mme Anne Motte, conseillère principale au vice-rectorat aux ressources humaines et à la planification. Il réitère qu'il ne s'agit pas d'un suivi de la planification stratégique ; ce sujet sera présenté à la séance de janvier 2018.

Mme Zarowsky se dit déçue que le tableau ne comporte pas d'indicateurs qualitatifs, sauf pour la satisfaction, et demande comment faire en sorte que l'Université ne soit pas évaluée seulement par rapport aux indicateurs. D'autre part, est-il possible d'inclure des dénominateurs pour les bourses et pour le financement de la recherche, comme le montant par étudiant ou la proportion des étudiants qui sont suffisamment financés ?

M. Charest confirme que les deux sont possibles. Il est possible d'ajouter des indicateurs qualitatifs qui permettraient d'avoir une lecture longitudinale.

M. Molotchnikoff demande s'il est possible d'offrir un meilleur soutien financier aux étudiants, en particulier aux étudiants étrangers ; il lui semble qu'on pourrait recruter davantage si on pouvait aider ces étudiants à couvrir les frais de scolarité. Par ailleurs, à propos du graphique sur la position de l'Université dans les classements internationaux, il lui semble que globalement l'Université décline depuis 2014, et il se demande si on ne devrait pas sanctuariser le budget à la recherche aux professeurs.

En ce qui concerne le financement des étudiants internationaux, M. Charest convient que plus l'Université va améliorer le soutien financier à l'ensemble des étudiants aux études supérieures, plus elle sera attractive. En ce qui concerne les classements, la dimension recherche est une partie significative dans l'obtention des cotes dans les classements, de sorte que si l'Université n'améliore pas continuellement sa performance en recherche, autant en financement qu'en production scientifique, cela pourrait l'amener à perdre du terrain.

M. Schiettekatte demande s'il y aurait lieu d'ajouter un graphique sur les différences de rémunération entre les hommes et les femmes dans l'onglet « personnel » à l'item comparaison hommes-femmes. Comme c'est conventionné, on s'attendrait à ce que les hommes et les femmes gagnent le même salaire, mais en raison par exemple des taux de promotion ou des primes, il y a des disparités notables entre les femmes et les hommes.

M. Charest indique que dans l'ensemble des catégories d'emploi, la rémunération homme-femme est identique pour un statut égal. Pour ce qui est des professeurs seulement, les hommes gagnent plus que les femmes puisque la proportion de femmes au rang de professeure agrégée et de professeure titulaire est encore moins élevée actuellement que la proportion des hommes. Par contre, dans le cas des professeurs adjoints, les femmes sont presque à égalité, alors on peut penser que la parité hommes-femmes va s'établir avec le temps.

M. Schiettekatte observe que les femmes semblent systématiquement admises à un échelon plus bas que les hommes, malgré une convention collective dans le cas des professeurs. Des biais de ce genre pourraient se produire dans d'autres groupes : par exemple, est-ce que les directeurs de département sont mieux payés que les directrices ? Qu'en est-il pour la haute direction de l'Université : quelle est la proportion hommes-femmes des différents postes ? Il lui semble important d'avoir des informations à ce sujet.

M. Charest dit n'avoir aucun commentaire à ajouter à ce sujet.

En réponse à la question présentée par Mme Zarowsky quant à l'utilisation d'indicateurs plus qualitatifs, Mme Béliveau précise qu'un choix a été fait de limiter le nombre d'indicateurs dans cet outil, mais ce n'est pas le seul. Elle rappelle que dans le cadre du processus d'évaluation des programmes, des sondages sont réalisés auprès des diplômés, des étudiants et des employeurs, donc il y a beaucoup d'autres indicateurs qui servent à faire évoluer les programmes.

AU-0593-11 **SUIVI DE LA TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE :**
PRÉSENTATION DES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

2017-A0021-0593^e-366

Mme Louise Béliveau, vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, et Mme Marie-Josée Hébert, vice-rectrice à recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, présentent les quatre grands projets regroupant les grands secteurs d'excellence à l'UdeM (document 2017-A0021-0593^e-366) et faisant partie du plan d'action 2016-2021 de l'Université. Ces projets s'intitulent : *Comprendre et créer, Des données à l'action en santé, La vie repensée, Construire l'avenir durablement.*

M. Schiettekatte tient d'abord à féliciter Mmes Hébert et Béliveau pour leur leadership, et il pense qu'il serait de bon aloi de faire une motion de félicitations pour leur travail de mobilisation et de consultation sur ce dossier depuis deux ans. Il fait ensuite une remarque au sujet des données sur la thématique « Des données à l'action en santé » : il soumet que la question de la confidentialité des dossiers pourrait empêcher la progression des travaux. Sa deuxième remarque porte sur le thème « Comprendre et créer » : aux fins de clarifier, il demande s'il y aurait lieu d'ajouter « la société ».

Mme Hébert confirme qu'il y a un problème d'accès aux données administratives en santé. La position de la Commission d'accès à l'information est de protéger les données administratives en santé par la non-utilisation de ces données, alors que le fait de ne pas les utiliser entraîne un déficit de connaissances qui peut être dommageable. Avec plusieurs partenaires, dont le scientifique en chef,

Montréal InVivo et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), le Comité se penche sur des recommandations pour tenter de convaincre la Commission d'accès à l'information de réviser son approche à cet égard. Nos chercheurs de droit et d'éthique travaillent également avec le Comité pour s'assurer qu'on développe un argumentaire auprès du gouvernement. Ceci dit, dans d'autres domaines, par exemple en imagerie, il n'y a pas d'enjeu d'accès aux bases de données ou à des données massives. En ce qui concerne le projet « Comprendre et créer », elle dit prendre note de l'intéressante suggestion.

Mme Béliveau ajoute que ce ne sont pas des projets qui se mènent en vase clos ; des échanges se font avec divers partenaires : les gens du ministère, des fonds de recherche, de Polytechnique et HEC et des collaborateurs d'autres universités.

M. Molotchnikoff dit trouver formidable ce projet et appuierait une résolution de félicitations. Par ailleurs, en ce qui concerne la volonté de faire tomber les barrières entre la recherche et l'enseignement, il fait remarquer que certains comités font exactement l'inverse et qu'il faut corriger cette situation. Il demande ensuite ce qu'on entend par « groupes potentiellement vulnérables ».

Mme Hébert donne en exemple, dans « Comprendre et créer », les partenaires des communautés autochtones qui vivent différents contextes de vulnérabilité et pour lesquels il y a un devoir institutionnel de mémoire, de reprise de contact avec leur patrimoine et leur savoir expérientiel. Et ce faisant, il y a des projets de recherche et des nouvelles modalités pédagogiques qui peuvent enrichir notre environnement.

M. Molotchnikoff observe que la neuroscience n'apparaît pas dans le cercle vertueux, par contre elle est intégrée dans le projet « La vie repensée », de même que la physiologie qui est la science la plus intégrative du secteur du vivant.

Sur proposition de M. Schiettekatte, appuyée par M. Molotchnikoff, l'Assemblée adopte à l'unanimité une motion de félicitations à l'endroit de Mmes Hébert et Béliveau.

AU-0593-12 **BILAN DE LA GRANDE CAMPAGNE DE FINANCEMENT ET PERSPECTIVES**

Observant qu'il est 16 h 50, la présidente des délibérations s'informe au vice-recteur, M. Lalande, du temps requis pour la présentation du point à l'étude, et le cas échéant s'il préfère son report à la prochaine séance.

M. Lalande indique que, vu l'heure tardive, il serait préférable de reporter le point à la prochaine séance, étant entendu que ce sujet serait le premier point à l'ordre du jour.

Sur proposition dûment faite et appuyée, ce point est reporté à la prochaine séance.

AU-0593-13 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2017-A0021-0593^o-355 à 358

Les membres ont reçu les rapports d'étape des quatre comités suivants : Comité de la recherche, Comité de la planification, Comité des décisions disciplinaires concernant les étudiants et Comité du statut du corps professoral.

En ce qui concerne les autres comités, le secrétaire général mentionne que le Comité des différends et le Comité des règlements n'ont pas tenu de réunion depuis la dernière séance intensive de l'Assemblée, que le Comité du budget de l'Assemblée a fait un rapport aujourd'hui sur les orientations budgétaires et, enfin, que le CEPTI n'a pas tenu de réunion depuis les travaux sur la Charte, donc depuis son rapport fait à la séance de mai 2017.

M. David Lewis souligne que ces rapports d'étape sont très succincts, il souhaiterait que des rapports plus substantiels soient présentés à l'Assemblée à l'avenir.

AU-0593-14 **PROCHAINE SÉANCE**

Le recteur réitère ses meilleurs vœux pour la saison des Fêtes et la nouvelle année.

La prochaine séance aura lieu le lundi 22 janvier 2018, à 14 heures.

AU-0593-15 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 55.

Le président,

Le secrétaire général,

Guy Breton

Alexandre Chabot

Adopté le 22 janvier 2018, délibération AU-0594-2